

DELIBERATION N°D2026_01 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

EE

Le 22 janvier 2026, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Annie TISSOT, Fabienne BINET, Ghyslaine LESUEUR et Isabelle PEGAZ TOQUET.

Messieurs Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Fabrice COCATRIX, Mathieu BEHAGHEL et Benoît CURT.

Absents excusés : Mmes Widèd GREVISSE et Volcy LEROUGE (pouvoir donné à Isabelle PEGAZ TOQUET).

Absents : Mmes Alexandra BEAUQUIS et Fabienne M'TANIOS. M. Nicolas BAYART

Date de convocation : 16 janvier 2026 Nombre de membres en exercice : 18 Nombre de membres présents : 13 (+ 1 pouvoir)
--

Madame Christiane DAUNIS
a été nommée secrétaire de séance

Objet : participation à la mise en concurrence du Centre de Gestion de Haute-Savoie (CDG74) pour la convention de participation Prévoyance 2027-2032

Monsieur le Maire expose :

- l'opportunité pour la Collectivité de faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance » ;
- l'opportunité de confier au Centre de gestion le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- que le Centre de gestion peut souscrire de tels contrats pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité.

VU les articles L827-1 et suivant du code général de la fonction publique,

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique visant à renforcer le dispositif relatif à la protection sociale complémentaire en instituant à compter du 1^{er} janvier 2025 en matière de prévoyance et à compter du 1^{er} janvier 2026 en matière de santé, une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurances (labellisés ou issus d'une convention de participation) souscrits par leurs agents.

VU l'avis du comité social territorial du CDG74 du 29/09/2025 (pour les collectivités de moins de 50 agents)

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :

- **DÉCIDE**, à l'unanimité, de donner mandat au Centre de Gestion de Haute-Savoie de afin de procéder pour le compte de la collectivité à une demande de tarification pour une convention de participation pour le risque Prévoyance.

Cette convention devra couvrir tout ou partie des risques suivants : incapacité, invalidité, décès, minoration de retraite, rente éducation.

Cette convention devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée de la convention : 6 ans, à effet au 1^{er} janvier 2027.
- Régime du contrat : capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer au contrat proposé fera l'objet d'une délibération ultérieure et de la signature d'une convention spécifique avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Maire,
Eric CHASSAGNE**



**La secrétaire,
Christiane DAUNIS**



Acte certifié exécutoire le : **27 JAN. 2026**
Télétransmis en préfecture le : **27 JAN. 2026**
Notifié ou publié le : **27 JAN. 2026**

DELIBERATION N°D2026_02 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 22 janvier 2026, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Annie TISSOT, Fabienne BINET, Ghyslaine LESUEUR et Isabelle PEGAZ TOQUET.

Messieurs Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Fabrice COCATRIX, Mathieu BEHAGHEL et Benoît CURT.

Absents excusés : Mmes Widèd GREVISSE et Volcy LEROUGE (pouvoir donné à Isabelle PEGAZ TOQUET).

Absents : Mmes Alexandra BEAUQUIS et Fabienne M'TANIOS. M. Nicolas BAYART

Date de convocation : 16 janvier 2026
Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 13 (+ 1 pouvoir)

Madame Christiane DAUNIS
a été nommée secrétaire de séance

Objet : Contentieux de l'urbanisme - choix d'un avocat

Dans le cadre d'un contentieux de l'urbanisme opposant la commune à des administrés contestant une décision favorable pour un permis de construire délivré à leur voisin, la commune souhaite se constituer partie civile et être représentée par un avocat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :

- **ACCEPTE**, à l'unanimité, que la commune soit représentée par Maître Laure Oster dans l'affaire citée ci-dessus.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Eric CHASSAGNE



La secrétaire,
Christiane DAUNIS



Acte certifié exécutoire le : 27 JAN. 2026
Télétransmis en préfecture le : 27 JAN. 2026
Notifié ou publié le : 27 JAN. 2026